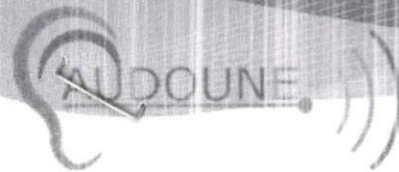


Casa 4



Espace De Conseil Auditif

Facture

Au Nom : MUPRAS

Numéro: 03AB/23

Patiente : Mme MADIHI NAIMA

Date : 22/12/2023

NF: 183672

Désignation	Qté	Prix HT	Prix Total HT
Prothèse Auditive Numérique Haute Technologie : TYPE : RIC <u>ANAM : FA100001.</u> • 2 Ans d garantie • Contrôle gratuit • Service après-vente gratuit.	2	7000.00	14 000.00

Mode de paiement : 12 600 DH (PRISE EN CHARGE)
1400 (Espèce)

Total HT : 14 000.00

TVA 0% : 00.00

Total TTC : 14 000.00

Arrêter le présent devis à la somme de Quatorze milles dirhams.



Sté AUDOUNE SARL
ICE 001580986000071
IF 18752858 - RC 40873
Tél. 06 88 58 62 16

Siege Social: Bv Abou Hassan elmarini Rsd Amira 2; 5ème Etage Bureau N°15
-IF :18752858 -RC :40873 - Patente :17191621 -CNSS :4769131 -ICE :001580986000071

Objet : PRISE EN CHARGE PARTIELLE
Identifiant adhérent : 0006306_1950-07-01_THAMI
N/REF : 20233260025311
Adhérent : AZNIDI THAMI

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de NAIMA MADIHI.

Nous vous prions de noter que le restant à charge à régler directement par l'adhérent et que cette prise en charge est valable à concurrence de :

- Part Mutuelle : 12600.00 MAD
- Restant à charge adhérent : 1400.00 MAD

Validité de prise en charge : du 22-11-2023 au 22-02-2024.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

Centre d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca.

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à NAIMA MADIHI.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

CONDITIONS ET MODALITÉS :

Le règlement des factures relatives aux prises en charge est soumis aux conditions suivantes :

- La facture doit être nominative et conforme aux informations indiquées sur la prise en charge.
- Toute facture doit être accompagnée :
 - ✓ D'une copie de la présente prise en charge,
 - ✓ Des notes d'honoraires des praticiens,
 - ✓ Du compte rendu et des justificatifs des actes pratiqués,

